



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES

UNITÉ BIODIVERSITÉ - FORÊT

AVIS AU PUBLIC

Commune de SAINT-MARTIN-DE-CARALP

Travaux de prélèvement des eaux des captages de Montcoustan, Pêtre, Roquefort, Randille et Poutet et instauration des périmètres de protection correspondants

Le public est informé que, par arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2016, a été prescrite sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Caralp une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement des eaux des captages de Montcoustan, Pêtre, Roquefort, Randille et Poutet, et instauration des périmètres de protection correspondants, et enquête parcellaire en vue de l'établissement des servitudes à l'intérieur des périmètres de protection.

Cette enquête sera ouverte pendant 31 jours consécutifs du 8 novembre au 8 décembre 2016 à 18 heures.

Le dossier déposé par le maire de Saint-Martin-de-Caralp pourra être consulté pendant la durée de l'enquête en prenant l'attache de la mairie et les observations pourront être inscrites sur le registre ouvert à cet effet, ou être adressées :

- par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie – village 09000 Saint-Martin-de-Caralp,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-spe@ariefge.gouv.fr.

M. Gérard BELLECOSTE, chef d'atelier retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence à la mairie de Saint-Martin-de-Caralp afin de recevoir les observations du public :

- le mardi 8 novembre 2016 de 16h à 18h,
- le jeudi 8 décembre 2016 de 16h à 18h.

Toutes informations relatives à la présente enquête pourront être consultées sur le site internet des services de l'État en Ariège : (http://www.ariefge.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la mairie de Saint-Martin-de-Caralp, à la direction départementale des territoires de l'Ariège – service environnement risques, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Ariège.

* * *
*